

RELEVÉ PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le mercredi 19 mars 2025, s'est réuni le mardi 1^{er} avril 2025 à 19h, en Mairie, sous la présidence de M. Philippe BEAUMONT, Maire.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire a procédé à l'appel des membres et s'est assuré que le quorum était atteint.

NOM Prénom	Présent	Abs	Donne pouvoir à
M. BEAUMONT Philippe	X		
M. COCHARD Philippe		Exc	M Gilles LENDOM
Mme LAZARENO Josette	X		
M. MARGOT Hervé	X		
Mme BULEON Murielle		Exc	M Philippe BEAUMONT
M. LENDOM Gilles	X		
M. RUSSO Manuel	X		
M. PENY Jean-Luc	X		
Mme FRINAULT Pascale	X		
Mme DELTEIL Karine	X		
Mme LE BARBER Séverine	X		
M. DELAPORTE Christophe		X	
Mme LANSON Christelle	X		
Mme ASSELIN Sonia	X		
Mme ROCHER Marine	X		
Mme CAILLOT Laura		X	
Mme SACHET Rose-Marie	X		
Mme BETARE-TRIAU Bertille		Exc	
M. LAGHMIRI Taoufik		Exc	M Jean-Luc PENY

Secrétaire de séance : Mme Marine ROCHER

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-012. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'y attachent, les titres définitifs, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de Monsieur le Trésorier et les pièces à l'appui pour le budget de la commune,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- ✓ De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sur l'exécution du budget de l'exercice 2024,
- ✓ D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par M. le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur qui atteste que le montant des titres à recouvrer et mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et n'appelle ni observations, ni réserves,

2025-013. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Au terme de chaque exercice comptable, le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui enregistre les opérations comptables ayant eu lieu au cours de l'année considérée.

Le résultat dégagé par le compte administratif 2024, en euros, est le suivant :

		Fonctionnement	Investissement
Compte administratif 2024	Dépenses	1 886 074,06	482 013,26
	Recettes	2 025 212,69	237 843,28
	Total	139 138,63	-244 169,98

En fonctionnement, le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent d'un montant de 139 138,63 €,
 En investissement, le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit d'un montant de 244 169,98 €,
 Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de Monsieur le Trésorier et le compte administratif ainsi présenté,

Considérant que Monsieur Philippe BEAUMONT s'est retiré pour laisser la présidence à M. Gilles LENDOM, pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2024 celui-ci étant conforme au compte de gestion 2024.

2025-014. AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024 se présente comme suit :

- en fonctionnement : 559 085,33 €
- en investissement : - 61 383,93 €

Le résultat de clôture cumulé 2024 est le suivant :

		Fonctionnement	Investissement
Compte administratif 2024	Dépenses	1 886 074,06	482 013,26
	Recettes	2 025 212,69	237 843,28
	Total	139 138,63	-244 169,98
Reports de l'exercice 2023	001		182 786,05
	002	419 946,70	
Résultat de clôture cumulé 2024	Dépenses	1 886 074,06	482 013,26
	Recettes	2 445 159,39	420 629,33
	Total	559 085,33	-61 383,93

Restes à réaliser 2024	Dépenses		329 528,60
	Recettes		144 367,24
	Total		-185 161,36

Considérant que le résultat de clôture cumulé 2024, en section d'investissement ne couvre pas les restes à réaliser 2024, le montant du besoin de financement s'élève à 246 545,29 €, il est proposé d'affecter les montants suivants :

En section de fonctionnement : 312 540,04 € en R002 (solde d'exécution reporté)
En section d'investissement : 61 383,93 € en D001 (solde d'exécution reporté) et 246 545,29 € en 1068 (besoin de financement).

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver l'affectation des résultats tel que présenté ci-dessus. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2025.

2025-015. VOTE DES TAUX 2025

Pour l'exercice 2025, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de conserver le même niveau de taux d'imposition qu'en 2024, (inchangé depuis 2001) soit :

Il est proposé de fixer le taux des impôts locaux au titre de l'année 2025, tel que proposé :

Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	Taxe d'habitation
44,19 %	64,42 %	17,71%

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux pour 2025 tels que présentés ci-dessus, le montant de la recette fiscale sera inscrit au budget primitif 2025 au compte 731 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-016. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Monsieur le Maire propose à Madame Josette LAZARENO d'exposer les demandes des associations pour l'année 2025,

Associations / Organismes publics	Montant Subvention
ACVPG : Anciens Combattants Victimes et Prisonniers de Guerre CATM : Combattants – Algérie – Tunisie – Maroc Vennecy Marigny	250 €
AEFH La sablonnière Association d'entraide des Familles de Handicapés	500 €
AMI-VOIX	800 €
APEM Association des Parents d'Elèves de Marigny les usages	600 €
Comité des fêtes de Marigny les usages	1 500 €
Coopérative scolaire	2 000 €
Entente Sportive Marigny section Football	3 000 €
Jardin des Jeunes Pousses	600 €

MRCM Mini Racing Club de Marigny	450 €
MTC Marigny Tennis Club	2 000 €
USEP Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vennecy	300 €
Association départementale des anciens maires et adjoints du Loiret	50 €
Fondation du Patrimoine	120 €
Prévention Routière du Loiret	200 €
Comité Départ. du Loiret de la Ligue Nationale contre le Cancer	200 €
TOTAL	12 820 €

Il est précisé que la subvention pour l'école de musique sera inscrite pour le Budget Supplémentaire 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder l'attribution des subventions aux associations, établissements et organismes publics telle que présentée sur le tableau ci-dessus, pour un montant total de 12 820,00 € et précise que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 au chapitre 65.

2025-017. BUDGET PRIMITIF 2025

Madame LAZARENO, adjointe aux Finances, explique que le Budget Primitif 2025 s'élève à 3 608 261,17 € qui se répartissent ainsi en opérations réelles et d'ordre :

- 2 287 884,04 € pour la section de fonctionnement,
- 1 320 377,13 € pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le budget primitif 2025 et

- ✓ Précise que le budget est voté par nature,
- ✓ Précise que la nomenclature budgétaire et comptable M57 permet une fongibilité des crédits sous forme de décision du Maire,
- ✓ Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles.

2025-018. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE » 2023-2026 AUPRES D'ORLEANS METROPOLE

Monsieur le Maire expose les projets suivants :

- Installation de toilettes éco-responsable Lugère
- Aménagement d'un terrain multisport Lugère
- création d'un terrain de pétanque Lugère
- achat de terrain Gilbert
- Construction d'un hangar au service technique
- réfection du mur et clôture du cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les projets sont éligibles au Fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à solliciter le versement du Fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » d'un montant de 120 000 € attribué par la métropole à la commune selon les plans de financement proposés

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès d'Orléans Métropole une subvention de 120 000 € dans le cadre du fond de solidarité métropolitain 2023-2026 pour les projets présentés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande.

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Dans le cadre des pouvoirs du Conseil municipal délégués au Maire, ce dernier fait part de sa décision de la renonciation du droit de préemption communal relatif aux parcelles suivantes :

- ✓ 490 rue du Vieux Bourg, la parcelle bâtie cadastrée Section B N° 1808 d'une superficie totale de 1 474 m² (Mme TONNEAU).
- ✓ 85 rue de la Bijonnerie, la parcelle bâtie cadastrée Section C293, C294, C295 pour une superficie de 1 216 m² (M LE LEVRIER).

- Décision N°2025-03-01 : Avenant au bail commercial de l'épicerie suite à la modification de la raison sociale du cessionnaire actuel à compter du 1^{er} mars 2025.

- Décision N°2025-03-02 : Exonération du loyer du mois de mars pour l'infirmière utilisant le local communal situé au 15 rue du Vieux Bourg. Cette décision fait suite à la résiliation de la convention d'utilisation qui se fait de plein droit. Une notification en date du 19 février 2025 de l'Ordre National des Infirmiers ayant abrogé son autorisation d'exercer en site distinct sur la commune de Marigny les Usages.

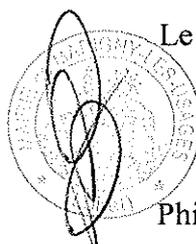
DIVERS /INFOS : M le Maire annonce que les travaux du pôle médical sont en cours. Il est prévu d'accueillir dans ces locaux : 2 kinés, 1 ostéopathe, 1 psychomotricienne. Une pédiatre a également demandé un rdv pour une future installation.

M le maire informe également qu'il est prévu des travaux de voirie rue de la Sablonnière. La commission (CLECT) d'Orléans Métropole étudie la demande, nous aurons un retour très prochainement.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Pour infos, depuis juillet 2022, les comptes rendus de séance ne sont plus obligatoires, un simple relevé des décisions s'impose en publicité, sans commentaires ni questions du public. Les questions et les réponses données par les élus ne sont donc plus répertoriées, d'autant plus qu'abordées après la clôture de séance.

La séance est clôturée à 20 heures 20 mn.



Le Maire,

Philippe BEAUMONT

